

N/REF : 28/12/2024 10H11 C:024233 I:28175
V/REF : 1733-LES CHARMANCHES 3
V/Appel du Samedi 28/12/2024 a 10H11

SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

V/REF.IMM. 1733
IMMEUBLE : CHARMANCHES 3 -1733
AL.DES CHARMANCHES/IMP.TORSADE
PL.4 CHEMINS/LA HALLE/ERABLES
38920 CROLLES

St Martin-H, le 06 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 193 ALLEE DES CHARMANCHES - MR IDIR LOUCIF 06 37 24 32 05 - RCH

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT DANS LE LOGEMENT

Donneur d'ordre : _ SDH URGENCES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 28/12/2024 A 10H45 :
CURAGE HYDRAULIQUE ENTRE LE REGARD SIPHOIDE ET LE PIED DE COLONNE
EAUX VANNES.
EXTRACTION IMPORTANTE DE CALCAIRE.
CONTREPENTE.
CONTROLE ECOULEMENT PAR CAMERA A PARTIR DU REGARD SIPHOIDE ET DE LA
GAINE TECHNIQUE DU LOGEMENT.
NETTOYAGE.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 02/01/25 a 09H04 M. J. CAMACHO
FF LCOMPTER Email envoyé le 30/12/24 a 09H12 M. J. CAMACHO
FF LCOMPTER Email envoyé le 30/12/24 a 09H12 _ SRC Envoi CR Astreinte

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	INTASTRE007-+Value interv en astreinte	1	150,00	150,00
1,00	CURAGE001-Curage horizontal-vertical hp	1	360,00	360,00
TOTAL H.T.				510,00
T.V.A. a 10,00%				51,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>561,00</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN